

L'an deux mil quinze, le **mercredi 9 décembre**, le Conseil Municipal de la Commune de SAUBRIGUES dûment convoqué s'est réuni en séance publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît DARETS, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 03 décembre 2015

Étaient présents : DARETS Benoît, DESSARPS Philippe, FAUTHOUX Claudine, LARD Hervé, LIBIER Alain, LAFITTE Lucie, LOPEZ Pierre, MESLAGE Éric, BEGARD Pascale, DESTTRIBATS Jean-Michel, DARDY Nathalie, TEIXEIRA Frédéric.

Étaient excusées : AUBERT Laure, GAYON Christine, AUDAP Isabelle,

M. Éric MESLAGE a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h00

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 Novembre 2015:

Après lecture du compte rendu il n'est fait aucune remarque et le compte rendu est adopté à l'unanimité

Approbation action "stage d'apprentissage de la natation"

M. le maire expose que la directrice du centre de loisirs a réalisé auprès du département une demande d'action de stage d'apprentissage de la natation. Ce stage est prévu pour l'ALSH du mercredi après-midi et se déroulerait à Aygueblue. Une aide a été demandée auprès du centre national pour le développement du sport d'un montant de 700€.

Au vu de ces éléments, il est décidé de donner une suite favorable à ce projet.

Acte authentique de cession d'une parcelle à Mme Miremont

Le maire expose qu'il s'agit de rectifier une délibération qui avait déjà été prise. En effet, sur la précédente, il était noté que la parcelle appartenait à M. Miremont et c'est à Mme Miremont qu'elle appartient. Il faut donc modifier cette erreur.

Le conseil décide à l'unanimité de modifier la précédente délibération et d'acquiescer cette parcelle située route des Mottes pour l'euro symbolique.

Concession du cimetière

Mr le maire expose que M. Darrort de St André de Seignanx propose de rétrocéder à la commune de Saubrigues, une concession appartenant à sa famille, dont il est le dernier héritier. Il est décidé de récupérer cette concession à titre gracieux.

Festival Rencontres Enchantées

M. le maire expose que la 14ème édition du festival se déroulera les 20, 21, 22 et 23 juillet. Le budget prévisionnel préalablement adopté s'élevait à 57 000 €, il propose de l'augmenter à 60 000€.

Il est décidé à l'unanimité d'adopter le plan prévisionnel de financement à une hauteur de 60 000€.

Protection sociale des agents

M. le Maire explique qu'actuellement les agents ont une mutuelle de groupe pour le maintien de salaire en cas de maladie ou accident. Que leurs cotisations vont voir une augmentation en 2016. Il explique qu'il existe la possibilité de passer par un contrat individuel labellisé et que la collectivité peut, à ce moment-là participer financièrement. Il propose une participation mensuelle de 5,60 € par agent.

Cette proposition est retenue à l'unanimité.

Accueil de loisirs du mercredi

M. le maire expose que l'accueil de loisirs du mercredi est déclaré en accueil de loisirs extra-scolaire or cela concerne les accueils quand les enfants n'ont pas école. L'accueil en question se faisant un jour où il y a école (le matin) il propose de déclarer les mercredis après-midi en accueil de loisirs périscolaire. Il précise que cette déclaration autorise un taux d'encadrement assoupli lorsqu'il existe un PEDT.

Il est décidé à l'unanimité de déclarer les mercredis après-midi en accueil de loisirs périscolaire.

CDD remplacement pour l'entretien des locaux

M. le maire explique que lors de la deuxième semaine des vacances de Noël les deux agents en charge du ménage sont en congés et qu'il avait pensé faire appel à des personnes extérieures à la collectivité pour assurer ce ménage.

Au vu du peu d'activité à cette période, il est décidé à l'unanimité de ne pas avoir recours au recrutement de personnel et de faire avec les agents présents à cette période.

Protocole de vente pour le lotissement Haureil

M. le maire expose qu'il est convenu avec les vendeurs d'un montant d'achat de 300 000 €.

260 000 € transformés en obligation de viabiliser 15 lots qui resteront propriétés des vendeurs et de 40 000 € payés comptant.

Il indique que cette délibération doit être accompagnée de l'avis des domaines, mais qu'à ce jour on ne dispose pas de cet avis.

Il propose de prendre cette délibération lorsque l'avis des domaines sera connu.

Proposition acceptée par l'ensemble des élus

Vente de quatre lots au Petit Capulon

M. le maire précise qu'une erreur sur le numéro des parcelles est apparue sur la délibération prise lors du conseil précédent et qu'il faut donc délibérer en indiquant les bons numéros de parcelles.

Accord à l'unanimité.

Délibération modificative du budget

Lors de l'élaboration du budget 2015 la somme due à MACS par la commune pour l'instruction des dossiers d'urbanisme a été inscrite au compte 65 58 (chapitre 65). Les services de la trésorerie de St Vincent de Tyrosse demandent de reverser cette charge sur le compte 73 921 (chapitre 14).

Il est donc décidé d'apporter une modification au budget et de transférer la somme de 750.09 € du compte 6558 au compte 73921.

Porté à la connaissance du Conseil:

** Tour des commissions*

**DPU GUIBOREL 265 rte de la tachie*

**DPU VIGNES (2 terrains route des mottes)*

**Organisation des Vò ux 2016 : le vendredi 8 janvier à 19H00*

**Date du prochain Conseil Municipal : à déterminer*

Séance levée à 23h58

SAUBRIGUES, le 30 décembre 2015